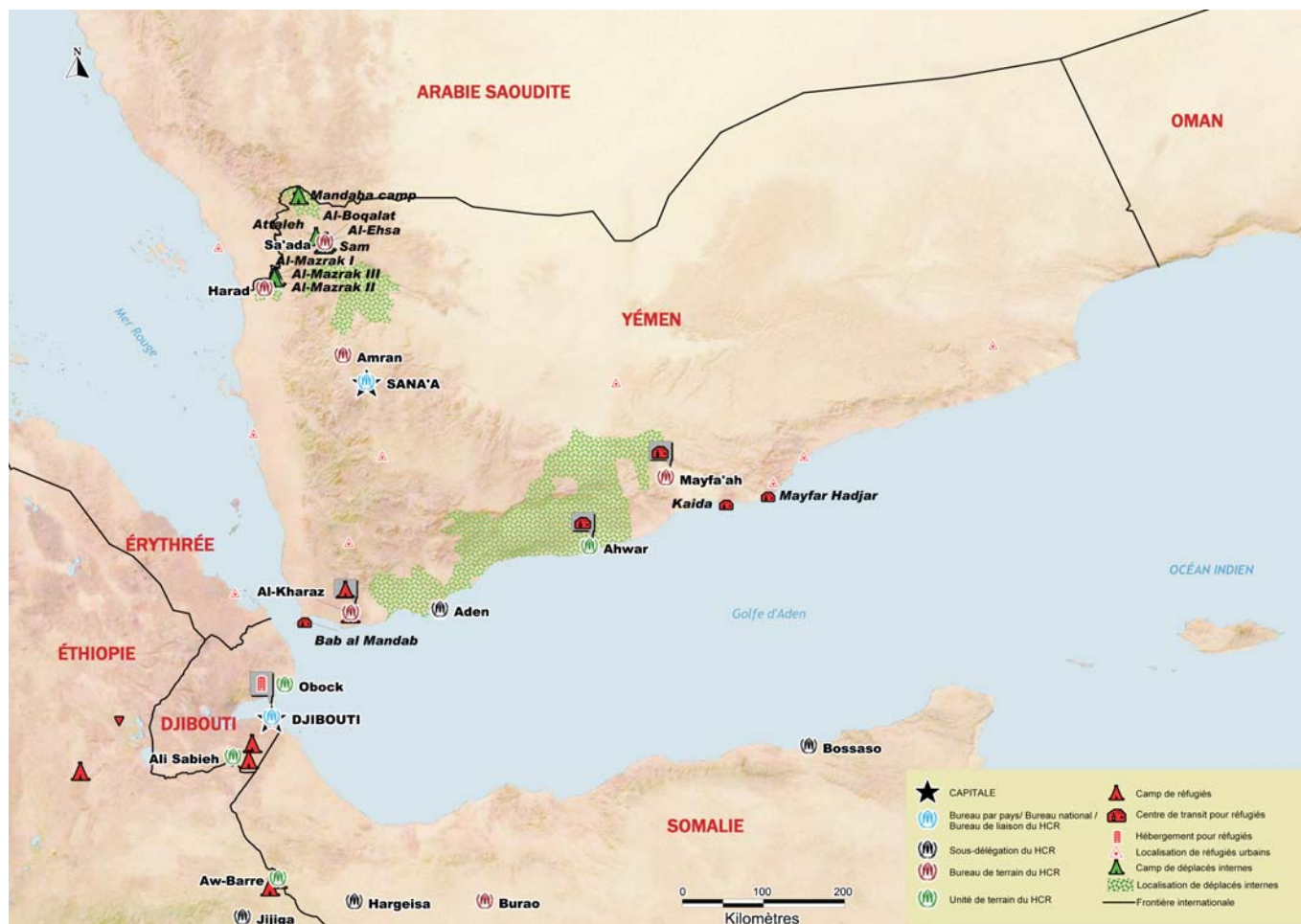


YÉMEN



Environnement opérationnel

Contexte

Comme dans d'autres pays de la région, les principales agglomérations du Yémen ont été la proie de graves troubles

sociaux, qui ont donné lieu à des violences et à des affrontements dans la capitale et dans ses environs, ainsi que dans d'autres zones urbaines. En juin 2011, les services sociaux avaient cessé de fonctionner dans la plus grande partie du pays, l'escalade du conflit armé faisant un nombre croissant de victimes au sein de la population civile. Le déplacement a continué de s'étendre à d'autres

Chiffres prévisionnels pour le Yémen

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2012		DÉC. 2012 – JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Éthiopie	5 000	5 000	5 600	5 600	6 200	6 200
	Iraq	4 000	4 000	3 500	3 500	3 000	3 000
	Somalie	221 500	128 860	251 500	158 860	281 500	188 860
	Pays divers	1 700	1 700	1 900	1 900	2 000	2 000
Apparentés réfugiés	Pays divers	-	200	200	200	200	200
Demandeurs d'asile	Érythrée	200	200	200	200	200	200
	Éthiopie	1 500	1 500	1 000	1 000	700	700
	Palestiniens	150	150	100	100	80	80
	Pays divers	250	250	200	200	200	200
Déplacés internes	Yémen	310 000	175 000	390 000	273 000	290 000	203 000
Apparentés déplacés	Yémen	-	-	200 000	140 000	150 000	105 000
Déplacés de retour	Yémen	60 000	60 000	85 000	85 000	100 000	100 000
Apatrides	Apatrides	-	-	3 000	3 000	3 000	3 000
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Pays divers	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Total		610 300	382 860	948 200	678 560	843 080	618 430

régions. En août 2011, une centaine de milliers de déplacés internes étaient enregistrés dans le sud, en plus des 229 000 personnes déjà déplacées par la guerre qui oppose le Gouvernement et les rebelles partisans d'*Al-Houthi* dans le nord du pays.

Par ailleurs, les mouvements migratoires mixtes en provenance de la Corne de l'Afrique se sont poursuivis sans relâche, un grand nombre de personnes affluant dans le pays pour s'y installer ou pour le traverser, bien souvent en utilisant les filières clandestines des passeurs. Le Yémen est signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés et continue de pratiquer une politique généreuse à l'égard des Somaliens, auxquels il accorde d'emblée (*prima facie*) le statut de réfugié. Le pays a également ratifié un nombre conséquent de conventions internationales relatives aux droits de l'homme. Cependant, les

problèmes de protection auxquels se heurtent les réfugiés d'autres pays que la Somalie suscitent une certaine préoccupation.

● Besoins

L'environnement de protection offert aux réfugiés et aux demandeurs d'asile à leur arrivée demande à être amélioré ; de même, la recherche de solutions durables doit être intensifiée. Un appui est nécessaire pour renforcer l'enregistrement et la délivrance de documents, la mise en place de procédures d'admission respectueuses des besoins de protection dans les zones frontalières, ainsi que la structure administrative et le cadre législatif régissant les questions d'asile au Yémen. Il importe également d'améliorer le

Objectifs et cibles prioritaires en 2012

Environnement de protection favorable

- Contribuer à la mise en place de lois et de politiques conformes aux normes internationales.
- ☞ Environ 50 pour cent des réglementations publiques respectent les normes internationales.

Procédures de protection équitables et délivrance de documents

- Améliorer les conditions d'accueil.
- ☞ Trois centres d'accueil sont gérés.
- ☞ Un centre de transit est ouvert et géré.
- ☞ Quelque 30 000 personnes relevant de la compétence du HCR sont accueillies et logées.
- Améliorer ou renforcer la qualité de l'enregistrement et du profilage.
- ☞ Toutes les personnes relevant de la compétence du HCR sont enregistrées à titre individuel.
- ☞ Les autorités délivrent des actes de naissance à tous les enfants âgés de moins de 12 mois.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Réduire le risque de violence sexuelle et sexiste et améliorer la qualité des interventions.
- ☞ Toutes les victimes connues de violences sexuelles ou sexistes bénéficient d'un soutien.
- Renforcer la protection des enfants.
- ☞ Environ 80 pour cent des enfants non accompagnés et séparés bénéficient de procédures visant à déterminer leur intérêt supérieur.

Besoins et services essentiels

- Améliorer l'état de santé de la population.
- ☞ Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans passe de 2 pour mille à 1 pour mille.
- Améliorer le bien-être nutritionnel de la population relevant de la compétence du HCR.
- ☞ Le taux de malnutrition aiguë globale chez les enfants âgés de six à 59 mois est ramené de 20 à 15 pour cent.
- Offrir un accès optimal à l'éducation à la population.
- ☞ Environ 80 pour cent des enfants de 6 à 11 ans relevant de la compétence du HCR sont scolarisés dans le primaire.

Autonomisation et autosuffisance communautaires

- Améliorer l'autosuffisance et les moyens d'existence.
- ☞ Quelque 1 500 réfugiés bénéficient d'une aide pour entreprendre des activités génératrices de revenus.

- ☞ Environ 2 000 réfugiés reçoivent une formation technique et professionnelle.

Solutions durables

- Réaliser tout le potentiel en matière de réinstallation.
- ☞ Quelque 1 500 dossiers de réinstallation sont soumis.

OBJECTIFS ET CIBLES PRIORITAIRES : DÉPLACÉS INTERNES

Mettre en place, améliorer et entretenir des abris et des infrastructures.

- Fournir des abris d'urgence.
- ☞ Quelque 8 000 abris d'urgence (tentes, bâches en plastique) sont distribués.
- Fournir des abris de transition.
- ☞ Quelque 3 000 abris de transition (maisons en torchis) sont fournis.

Fournir à la population des articles domestiques et des produits de base en quantité suffisante

- Offrir un appui individuel/familial.
- ☞ Environ 15 000 individus/familles bénéficient d'un appui.

Améliorer ou maintenir la qualité de l'enregistrement et du profilage

- Les personnes éligibles sont identifiées et enregistrées.
- ☞ Quelque 32 200 personnes éligibles sont enregistrées.
- Assurer l'enregistrement de manière individuelle.
- ☞ Environ 390 000 personnes sont enregistrées à titre individuel, avec une ventilation en fonction de l'âge et du sexe.

Accroître la délivrance de documents individuels

- Appuyer la distribution de pièces d'identité et de titres de voyage aux personnes relevant de la compétence du HCR.
- ☞ Quelque 4 000 pièces d'identité sont délivrées à des personnes relevant de la compétence du HCR.

Élaborer, renforcer ou actualiser une stratégie de solutions globales

- Élaborer ou mettre en œuvre la stratégie.
- ☞ Tous les acteurs concernés approuvent la stratégie de solutions globales.

Présence du HCR en 2012

□ Nombre de bureaux	8
□ Effectifs totaux	179
Internationaux	30
Nationaux	98
VNU	39
BSP/ONU	7
Autres	5



Camp de déplacés internes de Mazrak 1 : ce bébé de huit mois, qui devrait peser 7 kg, n'en pèse que 5,5, signe d'une forme modérée de malnutrition.

bien-être des réfugiés en consolidant leurs moyens de subsistance et en mettant davantage l'accent sur la réinstallation.

Les besoins non satisfaits dans les secteurs des abris, de la nutrition, de l'éducation et de l'approvisionnement en eau, ainsi que la nécessité d'assurer plus efficacement l'éclairage des camps, constituent également des sujets de préoccupation. Au nombre des autres besoins, citons la nécessité de sensibiliser les bénéficiaires à la violence sexuelle et sexiste, ainsi qu'au problème du VIH et du sida, d'améliorer l'assainissement et l'hygiène, de même que les soins de santé et l'appui médical pour les personnes qui ont des vulnérabilités spécifiques. Du fait des troubles sociaux, bon nombre de réfugiés résidant à Sana'a et dans d'autres zones urbaines risquent davantage de voir leurs droits fondamentaux bafoués et les plus vulnérables ont besoin d'une aide pour assurer leur subsistance et se loger. Enfin, il importe d'améliorer l'identification des apatrides.

| Stratégie et activités |

En ce qui concerne les réfugiés, l'objectif général du HCR au Yémen pour la période 2012-2013 est d'offrir un espace de protection, notamment aux demandeurs d'asile qui participent à des flux migratoires mixtes, dans l'attente de solutions durables. Conformément au décret signé par le Président en 2010, le Gouvernement du Yémen a créé un Bureau des réfugiés, qui continue d'appuyer la délivrance de documents aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Cette structure cherche également à améliorer la connaissance que les fonctionnaires ont du processus d'asile, en prévision de la publication d'une loi sur les réfugiés.

L'assistance sous forme de soins et d'entretien dispensée aux 15 000 réfugiés accueillis dans les camps reste indispensable. Le renforcement du degré d'autosuffisance et du niveau d'études par la formation professionnelle et l'enseignement supérieur est également crucial, tant pour les réfugiés des

camps que pour ceux qui vivent en milieu urbain. L'amélioration des conditions de vie des réfugiés nécessitera des partenariats avec des acteurs engagés dans le développement à long terme, comme la Banque mondiale, le PNUD et l'OIT, ainsi qu'un plaidoyer pour inciter ces organismes à inclure les populations réfugiées de longue date dans leurs programmes respectifs pour 2012 et 2013.

La réinstallation reste une option viable pour apporter des solutions à long terme dans les cas urgents et pour remédier à la situation prolongée de certains réfugiés. Le HCR s'est fixé pour cible de soumettre 1 500 dossiers en 2012.

S'agissant des déplacés internes, le HCR continuera d'assumer la fonction de chef de file du module de la protection et du module de la gestion et de la coordination des camps, tout en exécutant les activités principales afin d'assurer la protection et de garantir la sécurité des abris. Des déplacements de population étant prévus dans d'autres régions du Yémen, les différents modules ont élaboré et actualisé des plans d'intervention en cas d'urgence.

La délivrance de documents est essentielle pour assurer la protection lors des opérations auprès des déplacés internes. Les activités dans ce domaine consistent à la fois à mener des enquêtes afin d'établir le profil des populations et à promouvoir la délivrance d'actes de naissance et de documents nationaux d'identité à leur intention. Les résultats de la campagne de profilage entreprise en 2010 seront actualisés à cet effet. Parallèlement, la composante chargée de l'assistance dans le secteur des abris fournit des abris d'urgence ou des allocations logement, ainsi que des articles non alimentaires. Les réseaux et les centres communautaires permettront comme précédemment aux Yéménites déplacés de traiter leurs problèmes et de faire valoir leurs droits dans les localités qu'ils regagnent ou dans les communautés qui les accueillent. Une attention particulière sera accordée aux plus vulnérables, comme les personnes âgées et les personnes handicapées, qui auront plus de difficultés à se réintégrer et à parvenir à

l'autosuffisance. Les mécanismes de résolution des conflits seront développés moyennant l'exécution de projets à impact rapide.

Lorsque la situation politique et les conditions de sécurité se seront améliorées, le HCR et l'Équipe humanitaire dans le pays commenceront à promouvoir le cadre de solutions durables au titre de la Stratégie nationale en faveur des déplacés internes, qui n'a pas encore reçu l'aval du Gouvernement yéménite.

○ Contraintes

Le manque de sécurité, les difficultés économiques et sociales, l'aggravation de la pauvreté et du chômage sont autant d'entraves supplémentaires à la protection des personnes qui relèvent de la compétence du HCR. La hausse du coût de la vie risque de faire sombrer davantage de réfugiés et de déplacés internes dans la pauvreté, en augmentant leurs problèmes de protection. Dans les situations de déplacement interne, les difficultés d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR et l'insécurité représentent les contraintes les plus importantes. De surcroît, les déplacés internes sont pour la plupart dispersés entre différentes communautés d'accueil. Le retard pris par la rédaction de la loi sur l'asile est un obstacle de plus à la protection des réfugiés.

| Organisation et mise en œuvre |

Les organismes des Nations Unies, les donateurs et les ONG internationales et nationales s'efforceront comme précédemment d'instaurer des partenariats et une coordination efficaces avec les autorités yéménites, afin de venir en aide aux réfugiés et aux déplacés internes. Le HCR se propose de conclure des accords d'exécution avec certaines ONG nationales et internationales, et de continuer à renforcer leurs capacités, tout en coordonnant ses activités avec ses partenaires opérationnels. Les partenaires seront intégrés aux équipes multifonctionnelles qui mènent des opérations de planification, notamment les évaluations participatives avec les personnes relevant de la compétence du

HCR. Les capacités des partenaires d'exécution seront améliorées grâce à des formations portant sur la gestion des programmes, l'approvisionnement et la logistique, le code de conduite, les systèmes d'information sanitaire et le nouveau processus de mise en œuvre.

Le HCR est membre de l'Équipe des Nations Unies dans le pays, du Groupe restreint des Nations Unies et du groupe de travail du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il continuera de diriger le module de la protection et le module chargé de la coordination et de la gestion des camps, des abris et des articles non alimentaires. La coordination entre la structure centrale et le terrain sera renforcée ; parallèlement, le service gouvernemental chargé de la gestion des données bénéficiera d'une aide au renforcement des capacités et d'un appui financier.

○ Coordination

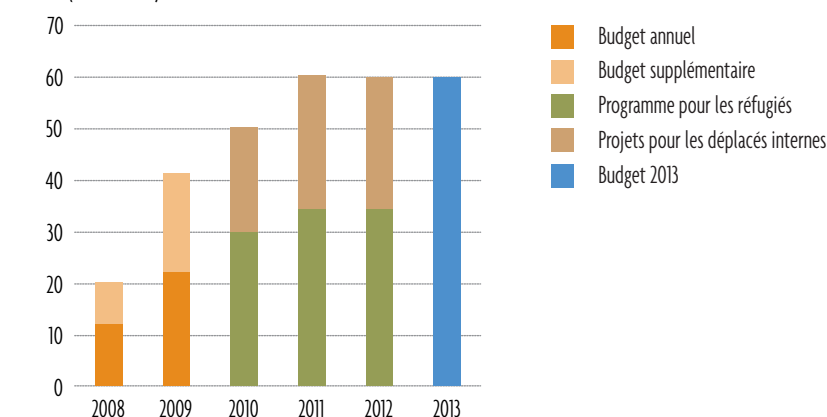
Le HCR coordonne ses activités avec le Comité national pour les réfugiés, qui dépend du ministère des Affaires étrangères, et avec le Service de l'immigration, au sein du ministère de l'Intérieur, afin d'améliorer la protection et l'enregistrement des réfugiés ; les questions relatives aux déplacés internes sont coordonnées avec l'Unité exécutive. Le Haut Commissariat a également noué des partenariats opérationnel avec le ministère de la Santé, ainsi qu'avec le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle, dans le cadre d'accords distincts. Il a conclu des accords opérationnels avec des organismes des Nations Unies. L'Équipe spéciale sur les mouvements migratoires mixtes est conjointement présidée par l'OIM et le HCR. Enfin, des partenariats opérationnels ont été instaurés avec le CICR, Médecins sans Frontières et la Société du Croissant-Rouge yéménite.

| Informations financières |

Le budget de l'année 2012 a été fixé à 60,7 millions de dollars E.-U., un montant identique à celui de l'année 2011.

Budget du HCR au Yémen 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux

Comité national pour les réfugiés
Ministère des Affaires étrangères
Ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle
Ministère de l'Intérieur
Ministère de la Santé
Unité exécutive pour les déplacés internes

ONG

Agence adventiste de secours et de développement
Al-Amel Charitable Community for Social Welfare
Al-Takamal
Al Tadamon
CARE
Charitable Society for Social Welfare
Christ Church Center
Conseil danois pour les réfugiés
Interaction in Development Foundation
International Relief and Development
INTERSOS
Save the Children - Suède
Secours islamique
Society for Humanitarian Solidarity

Autres

OIM
Société yéménite du Croissant-Rouge

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux

Comité national pour les réfugiés
Ministère des Droits de l'homme
Ministère de l'Intérieur - Service de l'immigration et des passeports
Université de Sana'a

ONG

CARE
Médecins Sans Frontières - Espagne

Autres

FAO
FNUAP
OIM
OIT
OMS
PAM
PNUD
UNICEF

Budget 2012 pour le Yémen (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Instruments régionaux et internationaux	124 842	0	124 842
Droit et politique générale	496 183	283 904	780 087
Cadre administratif national	680 056	0	680 056
Accès à l'assistance juridique	614 645	392 928	1 007 572
Accès au territoire et non-refoulement	367 527	0	367 527
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	369 910	0	369 910
Sous-total	2 653 161	676 832	3 329 993
Procédures de protection équitables			
Conditions d'accueil	1 491 503	0	1 491 503
Identification des cas d'apatridie	199 685	0	199 685
Enregistrement et établissement de profils	1 302 046	938 784	2 240 830
Détermination du statut de réfugié	823 198	0	823 198
Documents individuels	680 527	191 952	872 479
Enregistrement et documents d'état civil	308 527	236 952	545 479
Sous-total	4 805 485	1 367 688	6 173 172
Protection contre la violence et l'exploitation			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	1 085 439	769 880	1 855 319
Détention non arbitraire	652 632	0	652 632
Protection des enfants	594 326	177 928	772 254
Sous-total	2 332 397	947 808	3 280 205
Besoins élémentaires et services essentiels			
Santé	2 932 578	0	2 932 578
Santé génésique et services liés au VIH	424 369	0	424 369
Nutrition	961 015	0	961 015
Sécurité alimentaire	209 685	0	209 685
Eau	1 299 527	0	1 299 527
Assainissement et hygiène	1 872 144	0	1 872 144
Abris et infrastructure	1 248 442	6 003 904	7 252 346
Accès aux énergies	1 315 345	482 928	1 798 272
Articles ménagers et d'hygiène de base	1 949 365	3 516 952	5 466 316
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	1 046 802	1 339 552	2 386 354
Éducation	3 472 509	0	3 472 509
Sous-total	16 731 780	11 343 336	28 075 115
Autonomisation et autosuffisance communautaires			
Mobilisation communautaire	1 093 455	761 952	1 855 407
Coexistence avec les communautés locales	358 365	1 211 952	1 570 316
Autosuffisance et moyens d'existence	3 221 182	531 952	3 753 134
Sous-total	4 673 001	2 505 856	7 178 857
Solutions durables			
Stratégie de solutions globales	0	672 928	672 928
Retour volontaire	496 785	1 413 904	1 910 688
Intégration	0	340 976	340 976
Réinstallation	406 890	0	406 890
Sous-total	903 674	2 427 808	3 331 482
Leadership, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	256 527	0	256 527
Gestion et coordination des camps	0	1 730 976	1 730 976
Gestion des urgences	0	60 976	60 976
Relations avec les donateurs	360 127	132 928	493 055
Sous-total	616 654	1 924 880	2 541 533
Logistique et appui aux opérations			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	732 127	3 517 868	4 249 995
Gestion des opérations, coordination et appui	893 185	643 904	1 537 089
Sous-total	1 625 311	4 161 772	5 787 083
Total	34 341 463	25 355 979	59 697 441
Budget 2011 révisé	34 205 705	25 861 689	60 067 394